RÉVÉLATIONS Les pratiques du chirurgien-chef encore pointées du doigt.

Une nouvelle affaire Bettschart secoue le RSV

L'Hôpital du Valais peine à retrouver la sérénité. Les mesures prises par le Réseau Santé Valais n'ont pas eu les effets escomptés. BITTEL/A

FRANÇOIS DE RIEDMATTEN

Coup de tonnerre dans la presse romande. Nos confrères du journal «Vigousse» évoquaient hier une nouvelle affaire impliquant le chirurgien Vincent Bettschart avec pour titre «Opération cercueil». Ce chef du département de chirurgie au Grand Hôpital Valais serait à l'origine, nous dit-on, du décès de deux patients dans le courant de l'année 2013. Peut-être même de trois selon certaines sources au sein du Réseau Santé Valais. Pour l'heure, il n'y a pas encore de confirmation officielle. La plainte pénale déposée par la famille d'une des patientes décédées est en revanche, elle, bien réelle.

Sexagénaire décédée

Les faits remontent au 8 mars 2013. Vincent Bettschart effectue une double opération sur une sexagénaire de la région sédunoise: tête du pancréas et réfection du côlon gauche. La patiente décédera le 25 avril suivant. Plusieurs spécialistes, contactés hier par téléphone, s'accordent sur la rareté d'une telle opération. Des chirurgiens reconnus au de-là de nos frontières n'oseraient pas s'y risquer. Du moins pas coup sur coup. «*En la réalisant de manière séquentielle et non pas en une seule fois, on aurait pu minimiser les risques*», confie même un chirurgien contacté hier.

Suite au décès, le cas est alors dénoncé au procureur (ndlr: Olivier Vergères est désormais en charge du dossier) comme le veut la procédure. Ce dernier demande une autopsie. «*L'examen du dossier montre que l'intervention sur le côlon gauche n'a pas été réalisée selon les règles. Pire, celle sur le pancréas n'était pas justifiée*», affirme l'hebdomadaire «Vigousse» dans son édition d'hier. Etant donné la clarté du diagnostic, la famille de la défunte estime avoir des éléments suffisamment accablants pour lancer une procédure pénale.

Prise de risque excessive?

Me Michel Ducrot, l'avocat de la famille de la défunte, confirme qu'une plainte pénale a bien été déposée contre le professeur Vincent Bettschart. Me Ducrot est aussi le président de l'Association de défense des patients hospitalisés en Valais, laquelle fournit gratuitement une première analyse médicale par un médecin-conseil. «*Nous sommes au début de l'affaire. Pour l'heure, il est difficile de me prononcer, surtout que nous n'avons pas encore eu accès au dossier médical. Mais, du point de vue de notre médecin-conseil, il y a eu une prise de risque excessive. En plus de l'opération du pancréas, la patiente a subi une opération du côlon, ce qui a augmenté les risques et de notre point de vue, au-delà de ce qui est acceptable.*» Et le président de l'Association de défense des patients hospitalisés en Valais d'ajouter une remarque lourde de sens: «*Pour ce genre de chirurgie hautement spécialisée, une masse critique est nécessaire, selon une convention intercantonale. Cette masse critique n'est pas atteinte à l'hôpital de Sion. Il a reçu un mandat provisoire de deux ans. Si le minimum de cas requis n'est pas atteint, le mandat lui sera retiré. Il n'est pas possible d'être spécialiste en tout. A l'hôpital de Sion, il y a une mentalité malheureuse qui consiste à vouloir tout faire. Les études scientifiques aboutissent à des conclusions claires sur les avantages de la concentration des cas lourds et complexes dans des grands centres.*»

Deuxième volet de l'affaire: le 7 août 2013, Vincent Bettschart mène de front deux opérations à lui tout seul. De 8 h 16 à 20 h 35 avec une pause de midi de 62 minutes. Il s'agit de «whipple», une intervention chirurgicale complexe pratiquée sur le pancréas en cas de localisation d'une tumeur. De nombreux médecins contactés s'étonnent d'un horaire aussi chargé pour une opération d'aussi haute voltige.

Sur la deuxième intervention, il invite Claudio Ruzza, chirurgien-chef récemment nommé dans le Haut-Valais. Résultat: plus de 40 poches de sang sont utilisées ce qui laisse la banque de sang de l'hôpital de Sion en quasi-rupture de stock, nous a-t-on affirmé au sein du service. Le lendemain, le patient, un Haut-Valaisan, meurt à l'âge de 63 ans. Deux décès sur moins de quinze opérations de ce genre pratiquées dans le canton. Des chiffres qui font tache dans les statistiques hospitalières où sont tolérés quatre décès sur cent cas, soulignent encore nos confrères de «Vigousse».

Des confirmations

«*Les reproches adressés aujourd'hui à Vincent Bettschart, s'ils sont fondés, ressemblent trait pour trait à ceux que le professeur Daniel Savioz et moi-même énoncions déjà en 2010. A savoir une méconnaissance profonde de ses limites*», souligne le professeur Jean-Claude Pont auteur d'un livre intitulé «Le Réseau Santé Valais dans la tourmente». Avec le chirurgien Daniel Savioz, Jean-Claude Pont avait soulevé des doutes concernant les pratiques du Dr Bettschart en chirurgie lourde du foie, du pancréas et de l'œsophage. Une démarche qui a valu au professeur Savioz d'être immédiatement licencié du Réseau Santé Valais. Avec, en plus, une plainte pénale dont il sortira blanchi par la suite. S'il ne souhaite pas s'exprimer sur l'affaire en cours, le professeur Savioz maintient qu'en 2010, il avait des inquiétudes suffisantes pour transmettre à l'unité de surveillance plus de quarante dossiers mettant en cause l'efficacité de l'Hôpital du Valais dans certaines interventions de pointe. «*Si cette dernière a pris ses responsabilités, moi j'estime avoir fait ce que je devais faire*», lâche-t-il pour seule remarque.

Une crise de confiance

De son côté Charles Kleiber, président du Réseau Santé Valais, contacté hier après-midi, ne niait rien, mais calmait le jeu. «*Dans un cas semblable, le plus important, c'est d'être rigoureux avec les faits. Nous le serons, et après avoir étudié toutes les implications, nous prendrons une décision dans le respect de notre mandat et du principe vérité. Nous la communiquerons bien évidemment en parfaite transparence.*» Esther Waeber-Kalbermatten, conseillère d'Etat en charge du Département de la Santé, des affaires sociales et de la culture, évoque, elle, un problème de confiance à l'égard du RSV. «*C'est un dossier que je suis avec la plus grande attention. Et pas seulement depuis la publication de ce magazine. Je suis parfaitement consciente que le problème de confiance à l'égard du Réseau Santé Valais est encore loin d'être réglé. J'aurai une séance mardi avec tous les responsables concernés par cette affaire, et nous prendrons les décisions nécessaires au bon fonctionnement du Réseau.*»

AVEC JYG ET JFF